

Délibération N° DEL-2022-054

Le lundi 30 mai 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 24 mai 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER

Dépôts de pouvoir : Mme Fahousia HOUMADI donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. François VALLES, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

8. Mise en vente de plusieurs ensembles immobiliers ruraux et de terres agricoles à Saint-Vaury et Parsac - Mandat de vente au profit de la SAFER

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

A la suite du legs de M. Labinle enregistré le 9 juin 2020 par Maître CHAPUT, la Ville de GUERET est devenue propriétaire de plusieurs ensembles immobiliers et de terres agricoles à Parsac et Saint-Vaury.

Ces immeubles relèvent du domaine privé de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en vente les ensembles immobiliers suivants :

➤ **Au 10 La petite Mazère à PARSAC**

Deux parcelles de 474m² environ cadastrées ZC 68 et ZC 69, sur lesquelles sont édifiées :

- une maison d'habitation d'environ 50 m²
- une grange et une écurie
- une petite maisonnette d'environ 20m²

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 39 000€.

➤ **Au 15 La petite Mazère à PARSAC**

Une parcelle de 847m² environ cadastrée ZC 53, sur laquelle est édifiée :

- une maison d'habitation d'environ 50 m²
- une grange
- un garage

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 40 500€.

➤ **Au 37 Pothière à PARSAC**

Une parcelle de 1814m² environ cadastrée AK 125, sur laquelle est édifiée :

- une maison d'habitation d'environ 44 m²
- une grange
- un garage

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 33 400€.

➤ **Commune de Parsac**

Diverses parcelles en nature de futaie, terre, taillis, pré, et pâture d'environ 32 hectares cadastrées B 907, C 168, C 171, C 196, C 197, C 615, ZB 29, ZB 31, ZC 1, ZC 2, ZC 12, ZC 14, ZD 10, ZD 12, ZH 6, ZP 17, ZP 20, ZP 59 et ZR 9

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 52 910 €.

➤ **A Villerembaud, Saint-Vaury**

Neuf parcelles de 16 890m² environ cadastrées BO 54, BO 55, BO 56, BO 57, BO 67, BO 68, BO 69, BO 70 et BO 71, sur lesquelles sont édifiées :

- une maison d'habitation d'environ 60 m²
- un gîte d'environ 48 m²
- une grange sur 2 niveaux d'environ 300 m²
- une dépendance d'environ 100m²
- diverses parcelles en nature de terre et de jardin

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 125 000€.

➤ **Commune de St Vaury**

Diverses parcelles en nature de terre, taillis, pré, lande et un étang d'environ 65 hectares cadastrées BO 26 à 35, BO 41 à 53, BO 58 à 60, BO 62 à 66, BO 72 à 82, YE 101 et YH 5.

Cet ensemble a été évalué par les Domaines à 80 000 €.

Il convient de préciser que la mise en vente desdits biens requiert de procéder à des découpages parcellaires pour laisser des terrains attenants aux maisons, procéder à des divisions de granges partiellement utilisées pour de l'habitat et des activités professionnelles agricoles et céder des terrains agricoles parfois isolés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confier un mandat de vente à la SAFER à l'effet de procéder à l'ensemble des actes nécessaires à la vente des biens.

Il est précisé que la Ville conserve la maîtrise de la mise à prix et qu'aucune contrepartie financière n'est demandée, la rémunération de la SAFER étant supportée par l'acquéreur du bien.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les avis du Service des Domaines,

Décide :

- de mettre en vente les ensembles immobiliers précités,
- de confier à la SAFER un mandat de vente pour lesdits biens,
- d'habiliter Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Marie-Françoise
FOURNIER